

Retraite et prévoyance

Special Dossier



Qualité d'auteur



WEKA Business Media AG, dont le siège est à Zurich, est le principal fournisseur d'informations professionnelles en Suisse. L'entreprise propose, dans différents secteurs, de nombreuses informations spécialisées de haute qualité, formations continues et solutions numériques pour les professionnels et les cadres.

Impressum

Retraite et prévoyance

Special Dossier

Qualité d'auteur WEKA Business Media AG

Direction de projet Birgitt Bernhard Traduction Nicolas Turberg Mise en page/composition Sarah Rutschmann

WEKA Business Media SA, Hermetschloostrasse 77, 8048 Zürich, Tel. 044 434 88 34

info@weka.ch, www.weka.ch, www.weka-library.ch

Zurich • Kissing • Paris • Vienne

SD8136-2116-202512

© WEKA Business Media AG, Zürich

Tous les droits sont réservés, en particulier le droit de reproduction, de diffusion et de traduction. Aucune partie de l'ouvrage ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit (photocopie, microfilm ou autre procédé) ou enregistrée, traitée ou diffusée à l'aide de systèmes électroniques sans l'autorisation écrite de la maison d'édition. Dans la mesure du possible, nous utilisons toujours des termes neutres. Pour des raisons de place ou de lisibilité, nous n'utilisons qu'une seule orthographe pour les textes.

Table des matières

1.	Introduction	5
2.	La sécurité sociale en Suisse	8
2.1	1 ^{er} pilier: la prévoyance étatique	8
2.2	2 ^e pilier: la prévoyance professionnelle	9
2.3	3 ^e pilier: la prévoyance privée	10
3.	Rente de vieillesse AVS	11
3.1	Introduction	11
3.2	Calcul de la rente	11
3.3	Digression: AVS-21	12
3.4	Prestations	15
3.5	Particularités	16
4.	Prévoyance professionnelle	22
4.1	Introduction	22
4.2	Distinction entre régime obligatoire LPP et régime surobligatoire	23
4.3	Assurés (régime obligatoire)	25
4.4	Calcul de la rente de vieillesse	26
4.5	Prestations	27
4.6	Prestations de vieillesse LPP	29
4.7	Quand commence et quand prend fin la relation d'assurance?	32
4.8	Peut-on s'assurer à titre facultatif?	32
4.9	Cas particuliers	33
4.10	Mesures d'accompagnement	36
4.11	Retrait en capital	37
4.12	Libre passage	38
5.	Prévoyance privée	40
5.1	Introduction	40
5.2	Pilier 3a	40
5.3	Prévoyance libre (pilier 3b)	48

6. FAQ	48
6.1 A partir de quand une 13 ^e rente AVS est-elle versée?	48
6.2 Les rentes AVS sont-elles adaptées au renchérissement?	48
6.3 Que dois-je faire si je décide de prendre une retraite anticipée?	49
6.4 Les chômeurs sont-ils assurés par la LPP?	49
Partie pratique: planification de la prévoyance	50
Analyse des besoins	51
Définition des objectifs	52
Développement d'un plan de prévoyance	54
Stratégie d'investissement en matière de prévoyance	54
Couverture contre les imprévus	55
Vérification	55
Conclusion	55

1

Introduction

La retraite est un tournant important, allant au-delà du simple passage de la vie professionnelle à une retraite bien méritée. Dans de nombreux pays, en particulier dans les pays industrialisés occidentaux, la question de la retraite devient de plus en plus pressante, car la population vieillit et l'espérance de vie augmente. En 2024, on comptait environ 37 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes actives âgées de 20 à 64 ans. Ce rapport a considérablement augmenté au cours des dix dernières années. La hausse est d'environ 11%. En 2014, ce chiffre était encore de près de 34 personnes pour 100 personnes actives. Par rapport à 1991, le changement est encore plus marqué. A l'époque, ce chiffre était d'un peu plus de 28 personnes, ce qui correspond à une augmentation de plus de 32%. La rente de vieillesse AVS mensuelle moyenne s'élevait à CHF 1915.-.¹

La retraite est une phase de changement radical, au cours de laquelle la fin de la carrière professionnelle est souvent synonyme de perte d'identité et de structures familiaires. Pour de nombreuses personnes, c'est aussi l'occasion de découvrir de nouveaux intérêts, de s'engager bénévolement ou de s'adonner plus intensément à leurs propres hobbies. La retraite est de plus en plus considérée comme une possibilité de réorganiser sa vie et de se réaliser. Alors qu'autrefois les «retraités» passaient souvent leur temps libre à voyager tranquillement, au bénéfice d'un abonnement général, à travers la Suisse, la **«Silver Society»** moderne explore aujourd'hui le monde – un mode de vie qui suppose toutefois certains moyens financiers.

Sur le plan économique, la retraite revêt également une grande importance. L'évolution démographique, qui voit un nombre croissant de personnes à la retraite et une diminution du nombre de jeunes, constitue un défi majeur pour les systèmes de pension. Le rapport de dépendance des personnes âgées – le rapport entre les retraités et les actifs – était de 10 pour 1 vers 1900, de 4 pour 1 en 2000 et sera de 2 pour 1 en 2050.²

Dans de nombreux cas, les rentes des premier et deuxième pilier ne suffisent plus à aux retraités, et encore moins à leur assurer une retraite faite de voyages ou d'autres menus plaisirs. En Suisse, les femmes doivent, dans l'idéal, bénéficier d'une sécurité financière pendant environ 23 ans après avoir atteint l'âge de référence, tandis que les hommes ont besoin d'une prévoyance d'environ 20 ans en moyenne.³ De plus en plus de personnes ont, pour cette raison, besoin

1 Office fédéral des assurances sociales (2025). Statistique AVS 2024.

2 www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/querschnittsthemen/wohlfahrtsmessung/indikatoren/altersquotient.html.

3 www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/querschnittsthemen/schweiz-wohnen.gnpde-tail.2024-0645.html.

d'une prévoyance privée.

Cela entraîne de nouvelles questions sur la protection financière à la retraite et la stabilité à long terme des systèmes sociaux. A cela s'ajoutent les changements dans la vie professionnelle: pendant la crise de la quarantaine, certains travailleurs aspirent souvent à prendre un nouveau départ professionnel ou à s'octroyer une pause sous forme de «congé sabbatique». Parallèlement, le désir d'égalité au sein de la famille augmente, ce qui conduit les deux parents à assumer un rôle actif dans l'éducation de leurs enfants et à vouloir travailler davantage à temps partiel. Sans porter de jugement sur ces évolutions, on peut clairement affirmer qu'elles ont un impact considérable sur la prévoyance.

Ce dossier abordera les différents aspects de la retraite. Il s'agit de comprendre pourquoi la retraite est un sujet crucial et comment l'individu et la société peuvent s'y préparer. Afin d'en souligner l'importance, quelques statistiques vous seront présentées ci-dessous.

Il est intéressant de noter que le taux de retraite anticipée dans le secteur de la construction (un an avant l'âge de référence ordinaire) est d'à peine 40%, alors que le taux de retraite anticipée dans secteur du crédit et des assurances est de plus de 55%. Cela montre que les facteurs de santé (comme on peut le supposer dans le secteur de la construction) ne contribuent pas forcément à la retraite anticipée, mais qu'il s'agit plutôt d'un aspect financier. Les indépendants, les Suisses, les agriculteurs et les sylviculteurs restent sur le marché du travail plus longtemps que la moyenne. En revanche, les personnes actives des sections économiques «Activités financières et assurances» sortent nettement plus tôt du marché du travail.⁴

En 2023, la pension moyenne⁵ des femmes en Suisse s'élevait à CHF 36 108.-, alors que la pension moyenne des hommes s'élève à CHF 52 488.-. Dans ce contexte, on parle également d'un écart de retraites entre les sexes (**«gender pension gap»**). Celui-ci s'élève à 31,2% et n'a guère évolué au cours des dernières années.⁶ Chez les moins de 20 ans, la proportion de bénéficiaires de prestations AI est nettement plus élevée que dans toutes les autres tranches d'âge. Environ 82% de toutes les rentes AI ont été accordées pour cause de maladie. 12% étaient liées à des infirmités congénitales. 6% étaient liées à un accident. Les maladies psychiques représentaient plus de 50% de toutes les rentes AI.⁷

4 Office fédéral de la statistique www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/age-generations-retraite-sante/activite-professionnelle-retraite/taux-preretraites.html.

5 Se réfère aux personnes qui perçoivent au moins une rente de l'un des trois piliers du système suisse de prévoyance vieillesse ou de l'étranger. Les personnes vivant en institution ne sont pas prises en compte.

6 Office fédéral de la statistique www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/wirtschaftliche-soziale-situations-bevoelkerung/gleichstellung-frau-mann/einkommen/pension-gap.html#:~:text=En%20annee%202022%20s'elevait%20a,de%2030%2C8%25%20.

7 Statistiques de l'AI, 2024.



Ce ne sont là que quelques arguments montrant que la retraite exige une planification continue de la prévoyance. Les employeurs jouent un rôle important dans ce domaine en assumant volontairement leur part de responsabilité sociale. La chose est particulièrement importante dans le contexte de la responsabilité sociale des entreprises («Corporate Social Responsibility» – «CSR»), qui œuvre au bénéfice des collaborateurs tout en contribuant concomitamment à la durabilité à long terme d'une entreprise.

Il est important de souligner que chaque situation est individuelle et doit être considérée comme telle. Pour cela, il est recommandé de faire appel à un spécialiste qualifié. Le planificateur financier fait, en quelque sorte, office de «psychothérapeute des finances». Il est dès lors recommandé de faire le point de la situation cinq à dix ans avant toute cessation d'activité prévue.

2

La sécurité sociale en Suisse

La prévoyance vieillesse en Suisse est basée sur le **principe dit des trois piliers**, élément central de la sécurité sociale. Il a été développé en vue d'offrir une protection financière complète à la retraite, en cas d'invalidité ou de décès. Les trois piliers se complètent mutuellement et comprennent la prévoyance étatique, la prévoyance professionnelle et la prévoyance privée. Ces trois piliers vous seront expliqués à la suite de ce dossier et seront mis en relation avec le risque «vieillesse», afin de mieux comprendre le système de prévoyance dans son ensemble. Les chiffres actuels (situation en 2026) seront également mentionnés. Le chapitre suivant abordera chaque pilier de façon détaillée.

2.1 1^{er} pilier: la prévoyance étatique

L'AVS (assurance-vieillesse et survivants) constitue la prévoyance de l'Etat et assure le minimum vital. La loi fixe le montant des cotisations, des prestations à verser et leur mode calcul. Lorsque les revenus de la pension ne suffisent pas à assurer la subsistance des intéressés, il existe des prestations complémentaires (PC) qui aident à couvrir les besoins nécessaires.

Le système de la prévoyance vieillesse publique est basé sur le **principe de la répartition**. Cela signifie que l'argent versé par les personnes actuellement actives sous forme de cotisations est directement versé aux retraités. Il n'est donc pas épargné ou accumulé. L'un des avantages de ce système est que les intérêts et l'inflation y jouent un rôle moins important, puisque l'argent est en principe dépensé immédiatement. En outre, il existe un fonds de compensation qui est alimenté par les excédents et qui reçoit des contributions de l'État fédéral. Ce fonds sert de réserve financière pour amortir les fluctuations du système et la stabilité du système de paiement des pensions. Il présente toutefois un inconvénient majeur: le système peut être **déséquilibré** si le nombre de retraités augmente par rapport au nombre de cotisants (cf. rapport de dépendance des personnes âgées ci-dessus). De plus, le système de répartition dépend fortement de la situation économique donnée: lorsque l'économie est forte et que les salaires augmentent, davantage de cotisations sont versées à l'AVS, alors qu'en période de crise, lorsque le chômage est élevé et que les salaires sont bas, les recettes baissent et certains déficits se font sentir.